

Image not found or type unknown



Vente de maison de notre propriétaire

Par **Natchris17**, le **09/10/2020** à **11:33**

Bonjour

je voudrais savoir svp quel droit j'ai car mon prioritaire m'a notifié par un huissier qu'il vendait sa maison que j'avais jusqu'au 31 janvier 2021 pour partir sauf qu'il dit que c'est un meubler sauf qu'il a tt repris 3 mois après donc que doit je faire svp ?
Sachant qu'on 4 enfant à charge !

merci beaucoup d'avance

Par **Visiteur**, le **09/10/2020** à **11:52**

Bonjour

Que dit votre contrat de bail meublé... durée, clause de reprise ?

car il ne peut donner congé que pour au plus tard à la date de fin du bail.

<https://www.pap.fr/bailleur/fin-bail-en-location-meuble>

Par **janus2fr**, le **09/10/2020** à **14:02**

[quote]

sauf qu'il dit que c'est un meubler sauf qu'il a tt repris 3 mois après

[/quote]

Bonjour,

Pourriez-vous expliquer cela svp ?

Est-ce à dire que vous avez loué un meublé et que le propriétaire a repris le mobilier après 3 mois de location ???

Par **Natchris17**, le **09/10/2020** à **14:53**

Merci pour toutes vos réponse

En faite quand on est arrivé dans cette maison il y avait des meuble mai c'était en attendant qu'il'les reprenne mais les avait noter dans le bail du coup mai moi à l'époque j'ai pas fait attention que j'avais dû signer un bail meubler et 3 mois après il revenu chercher à 90% ce ces meubles il est resté que table à manger table de talon meuble télé vieux frigo congélateur 2 table de chevet qu'il n'a pas pu reprendre . Et un vieux lit démonter dans le garage .

Par **Natchris17**, le **09/10/2020** à **21:27**

Le problème c'est que je ne sait pas comment me défendre et prouve qu'il a tort et quand j'ai eu un avocat conseil ce matin ont m'a dit qu'il était dans ses droit alors que faire

Par **Natchris17**, le **11/10/2020** à **07:13**

Est ce que quelqu'un peu me répondre sur comment de défendre ? Merci d'avance